

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-43-2023

RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-43-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE REMPLACER LES USAGES ET L'IDENTIFICATION DE LA ZONE Rb-9 PAR LA ZONE Rc-30 SITUÉE À LA LIMITE SUD DU TERRITOIRE ET DE PRESCRIRE DES NORMES D'IMPLANTATION POUR LES LOGEMENTS D'APPOINT.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 461-09-2023, le projet de règlement numéro 1841-43-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de remplacer les usages et l'identification de la zone Rb-9 par la zone Rc-30 située à la limite sud du territoire et de prescrire des normes d'implantation pour les logements d'appoint.

Plus précisément, ce projet a pour principaux objets :

1. D'autoriser divers usages résidentiels sur le terrain vacant situé sur le lot 3 798 812 localisé à la limite sud du territoire et à l'est de la rue du Sud – route 202.
2. De prescrire des normes d'implantation pour les logements d'appoint localisés dans un bâtiment accessoire.

La zone concernée, par les dispositions de l'article 1) ci-haut, est constituée de la zone Rb-9 et des zones contiguës Rc-20, Raa-10, AIRE-14, Ra-38, Ib-2 et Ib-4 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur des rues du Sud, Janine-Sutto, Juliette-Huot et Paul-Hébert)

La zone concernée, par les dispositions de l'article 2) ci-haut, est constituée de tout le territoire.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 4 octobre 2023 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 26 septembre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA